



25ème Rallye National Ecureuil Drôme-Provençale 6 et 7 mai 2011

**CONSIGNE DE PRUDENCE
soyez responsables !!!**

**IL PEUT Y AVOIR UNE INTERRUPTION
DE COURSE, LES VOITURES REPASSENT
AU BOUT DE QUELQUES MINUTES.**

**NE BOUGEZ JAMAIS
AVANT LE PASSAGE
DE LA VOITURE BALAI**

Choisissez un emplacement sûr, en surplomb par rapport à la route
(2,50 m), avec une possibilité de dégagement rapide.

> Ecoutez les conseils et instructions de la Gendarmerie, des commissaires et des organisateurs.
> Ne traversez pas la chaussée dans des endroits sans visibilité (écoutez le bruit des voitures qui arrivent).
> Laissez libre les accès aux épreuves spéciales pour permettre le passage des services de sécurité.

Zones interdites

Avant la première voiture de course, vous verrez passer, dans l'ordre :

- Une voiture avec un drapeau tricolore sur les portières
- Des voitures infos équipées de haut-parleur, écoutez leurs consignes.
- Une voiture ou plusieurs n° 000
- Une voiture n° 00
- Une voiture n° 0 ne vous déplacez plus !

Vendredi 06 mai 2011

Vérifications Administratives	15 h 00 à 20 h 15	Espace Mistral Montélimar
Vérifications Techniques	15 h 15 à 20 h 15	Espace Mistral Montélimar
Départ - 1 ^{ère} voiture	21 h 30	Espace Mistral Montélimar
Parc d'Assistance - 1 ^{ère} voiture	21 h 32	Espace Mistral Montélimar
Sortie Assistance - 1 ^{ère} voiture	21 h 42	Espace Mistral Montélimar

E. S. LE COLOMBIER - n° 1

Fermeture de Route	21 h 30	Salles Sous Bois
Départ 1 ^{ère} voiture	22 h 30	Salles Sous Bois
Parc - 1 ^{ère} voiture	23 h 15	Espace Mistral Montélimar

Samedi 07 mai 2011

Départ - 1 ^{ère} voiture	11 h 00	Espace Mistral Montélimar
Parc d'Assistance - 1 ^{ère} voiture	11 h 02	Espace Mistral Montélimar
Sortie Assistance - 1 ^{ère} voiture	11 h 32	Espace Mistral Montélimar

E. S. MARSANNE - n° 2

Fermeture de Route	11 h 05	Marsanne
Départ 1 ^{ère} voiture	12 h 05	Marsanne

E. S. COMPS - n° 3

Fermeture de Route 11 h 48
Départ 1^{ère} voiture 12 h 48

Comps
Comps

E. S. LE COLOMBIER - n° 4

Fermeture de Route 12 h 41
Départ 1^{ère} voiture 13 h 41

Salles Sous Bois
Salles Sous Bois

Parc de Regroupement - 1^{ère} voiture 14 h 26
Sortie Regroupement - 1^{ère} voiture 15 h 16

Espace Mistral Montélimar
Espace Mistral Montélimar

Parc d'Assistance - 1^{ère} voiture 15 h 18
Sortie Assistance - 1^{ère} voiture 15 h 48

Espace Mistral Montélimar
Espace Mistral Montélimar

E. S. MARSANNE - n° 5

Fermeture de Route 15 h 21
Départ 1^{ère} voiture 16 h 21

Marsanne
Marsanne

E. S. COMPS - n° 6

Fermeture de Route 16 h 04
Départ 1^{ère} voiture 17 h 04

Comps
Comps

E. S. LE COLOMBIER - n° 7

Fermeture de Route 16 h 57
Départ 1^{ère} voiture 17 h 57

Salles Sous Bois
Salles Sous Bois

Arrivée - 1^{ère} voiture 18 h 42

Espace Mistral Montélimar

Remise des Prix sur le Podium d'Arrivée

Course Automobile

En application :

- du décret R331-1B à R331-45 du Code du Sport 2006 portant réglementation sur les manifestations comportant des véhicules terrestres à moteur,
- de l'arrêté NCM - INT 00000072A du 7 août 2008 pris en application du décret ci-dessus,
- des règles techniques et de sécurité concernant les Rallyes automobiles autorisés par la FFSA, en application de sa délégation de Mission de Service Public,
- de l'arrêté du Préfet qui autorise la présente manifestation, et des dispositions réglementaires annexes, prises par les autorités, notamment pour assurer la sécurité des usagers et permettre le bon déroulement de la manifestation.

**INTERDIT
AU PUBLIC**



- * Devant ou derrière la rubalise ROUGE
- * Dans les zones situées à moins de 2 m de hauteur par rapport à la route.



Course Automobile

En application :

- du décret R331-1B à R331-45 du Code du Sport 2006 portant réglementation sur les manifestations comportant des véhicules terrestres à moteur,
- de l'arrêté NCM - INT 00000072A du 7 août 2008 pris en application du décret ci-dessus,
- des règles techniques et de sécurité concernant les Rallyes automobiles autorisés par la FFSA, en application de sa délégation de Mission de Service Public,
- de l'arrêté du Préfet qui autorise la présente manifestation, et des dispositions réglementaires annexes, prises par les autorités, notamment pour assurer la sécurité des usagers et permettre le bon déroulement de la manifestation.

**AUTORISE
AU PUBLIC**



- * Uniquement derrière la rubalise verte.
- * Ou dans les zones situées à plus de 2 m de hauteur par rapport à la route.

